

## REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNE DE  
RAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	11

L'an deux mil vingt-six, le 1er avril à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Cyrille BECKER, Maire.

**Date de la convocation**

27/03/2026

Présents : ANCIAUX Didier, BECKER Cyrille, BECKER Mélanie, BERGER Delphine, BERJOTIN Stéphanie, ERHARD André, GOBILLOT Matthieu, GOLABEK Julien, TOUSSAINT Anne-Laure, URBAN Michel, VERRIER Amélie

**DCM 09/2026 : DELIBERATION PORTANT SUR LA DENOMINATION DES DELEGUES  
AU SIVOS**

Le conseil municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** l'arrêté préfectoral N°2025-DCL/1-049 en date du 07/11/2025 portant création du SIVOS de l'école des Chouettes

**VU** l'article 7 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

**Considérant** qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune auprès du SIVOS de l'école des Chouettes.

**Considérant** que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués.

**1er tour de scrutin - 1er titulaire**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme Amélie VERRIER : 9 voix - Neuf voix

- M.Michel URBAN : 2 voix - Deux voix

- **Mme Amélie VERRIER**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée délégué.

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNE DE  
RAVILLE

2ème tour de scrutin - 2ème titulaire

Le deuxième tour de scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme Mélanie BECKER : 9 voix - Neuf voix

- M.Michel URBAN : 2 voix - Deux voix

- **Mme Mélanie BECKER**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée délégué.

3ème tour de scrutin - 3ème titulaire

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme Anne-Laure TOUSSAINT : 9 voix - Neuf voix

- M.Michel URBAN : 2 voix - Deux voix

- **Mme Anne-Laure TOUSSAINT**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée délégué.

4ème tour de scrutin - 1er suppléant

Le quatrième tour de scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Cyrille BECKER : 9 voix - Neuf voix

- Mme Stéphanie BERJOTIN : 2 voix - Deux voix

- **Mme Cyrille BECKER**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

5ème tour de scrutin - 2ème suppléant

Le cinquième tour de scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNE DE  
RAVILLE

Ont obtenu :

- M. André ERHARD : 9 voix - Neuf voix
- Mme Stéphanie BERJOTIN: 2 voix - Deux voix

- M. André ERHARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

DESIGNE

Les délégués titulaires sont :

- 1 : Mme Amélie VERRIER
- 2 : Mme Mélanie BECKER
- 3 : Mme Anne-Laure TOUSSAINT

Les délégués suppléants sont :

- 1 : M. Cyrille BECKER
- 2 : M. André ERHARD

*Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>*

Fait à RAVILLE, le 1er avril 2026

Conforme au registre  
« Certifiée exécutoire »

Le Maire  
Cyrille BECKER



Assistante de la secrétaire de séance  
Marie-Pierre CHLOUP SURMELY

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Marie-Pierre Chloup Surmely.